



Montréal, le 20 janvier 2020

M^e Roch Sergerie, greffier
Ville de Montréal-Est
Direction des affaires juridiques et du greffe
11 370, rue Notre-Dame Est, 5^e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

N/Réf : 7610-06-01-01589-10

Objet : Réception d'un avis de contamination

Maître,

Nous vous avisons de la réception d'un avis de contamination inscrit au registre foncier conformément à l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Nous joignons à la présente copie de cet avis numéro 25 090 708. Ce dernier vise le terrain correspondant aux lots 1 252 178 et 1 252 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au 11 465, rue Sherbrooke Est, à Montréal-Est.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

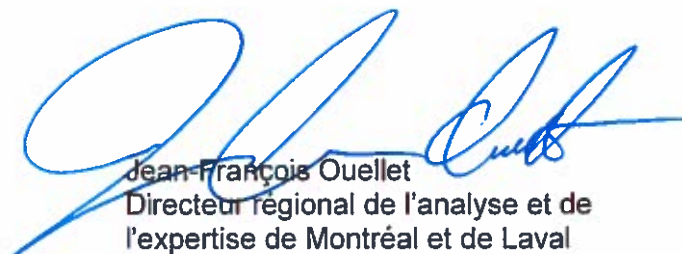
...2

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Yves Peyrat, ing., que vous pouvez joindre au numéro de téléphone : 514 873-3636, poste 255.

Recevez, Maître, nos cordiales salutations.

JFO/YP/nlb



Jean-François Ouellet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal et de Laval

p. j.

Je certifie que la réquisition présentée le 2019-12-09 à 11:57 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 090 708.

Le fichier de signature électronique ECACL25_090_708.sig, qui accompagne ce document, émis par M^e Stéphanie Cashman-Pelletier, L'Officier de la publicité foncière du Québec, atteste que la transmission du document est sans altération et que celui-ci provient du Registre foncier.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Propriétaire	Valoritech environnement inc.
	Requérant	Catherine Pagé

AVIS DE CONTAMINATION
*((Article 31.58 de la Loi sur la qualité de l'environnement,
L.R.Q. c.Q-2)*

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Rosemère, ce six décembre deux mille dix-neuf.
(2019-12-06).

COMPARAIT :

Catherine PAGÉ, technicienne juridique, 152, Chemin Grande-Côte, en la ville de Rosemère, province de Québec, J7A 1H3.

Ci-après nommée : LE COMPARANT

LÀQUELLE DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant l'emplacement désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents sur le terrain au-delà des valeurs réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS (1 252 223)** du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Montréal.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (1 252 178)** du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Montréal.

Avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro 11465, Sherbrooke Est, Montréal-Est, Québec, H1B 1C2.

Ci-après nommé : L'IMMEUBLE

2. **IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS**

VALORITECH ENVIRONNEMENT INC. est propriétaire de l'immeuble aux termes d'un acte de vente par 2737019 Canada inc. reçu devant Me Anne-Marie Gougeon, notaire le 15 août 2019 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 832 106 et son adresse est la suivante : 100, rue Couronne, Repentigny, J5Z 5E9.

3. **DÉSIGNATION DE LA VILLE ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE**

L'emplacement est situé dans la Ville de Montréal, circonscription foncière de Montréal. La propriété est située dans un secteur zoné commercial et industriel.

4. **RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION**

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation intitulée « Évaluation environnementale de site-Phase 1- février 2016 Ref. AMS11465P1 » fait partie intégrante du présent avis et contient :

4.1 Un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires;

4.2 Un bref historique des activités qui ont eu lieu sur le terrain;

4.3 La superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;

4.4 Un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;

4.5 Une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Marie-Josée Lamothe, en date du quatre décembre deux mille dix-neuf (2019-12-04) dont copie est annexée aux présentes.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble concerné.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ

A Rosemère, province de Québec, le six décembre deux mille dix-neuf (2019-12-06).



Par : Catherine PAgÉ

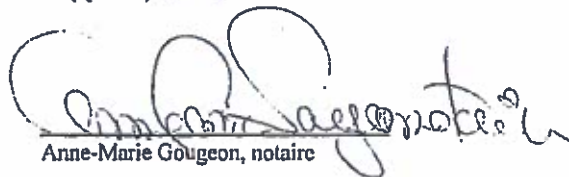
ATTESTATION

Je soussignée, Anne-Marie GOUGEON, notaire, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du comparant.
- 2) Le document traduit la volonté exprimée par le comparant.
- 3) Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Rosemère, province de Québec, le six décembre deux mille dix-neuf (2019-12-06).

Nom : Anne-Marie Gougeon
Qualité : notaire
Adresse : 152, Chemin Grande-Côte
Rosemère (Québec) J7A 1H3



Anne-Marie Gougeon, notaire

FORMULAIRE D'ATTESTATION 2

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 11465, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, Qc H1B 1C2	
Numéros de lots : 1 252 223 et 1 252 178	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45,63620 Longitude : -73.517014
Nom du cadastre : Cadastre rénové de Qc	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : Julien Michaud, D.G	
Nom de l'entreprise : Valoritech environnement Inc.(anciennement 2737019 Canada Inc.)	
Adresse : 100, rue de la Couronne, suite 100 A Repentigny, Québec	Code postal : J5Z 5E9
N° de téléphone : 450-598-2015	Adresse courriel : JMICHAUD@TECHLINEQC.COM
3. IDENTIFICATION DE L'ÉTUDE FAISANT L'OBJET DU RÉSUMÉ ATTESTÉ	
Titre : Évaluation environnementale de site –Phase I » // février 2016// Ref. AMS11465P1 Phase II- Environmental Site Assessment (ESA)» // juin 2016// Ref. AMS11465P2 Phase III- Environmental Site Assessment (ESA)» // août 2016// Ref. AMS11465P3	
Firme : Groupe C. Laganière (1995) Inc.	
Auteur de l'étude : Ph-I: Mathieu Belisle Ing. M.Sc.A	Date : 2 février 2016
Ph-II: Mathieu Belisle eng. M.Sc.A	9 juin 2016
Ph-III: Mathieu Belisle eng. M.Sc.A.	19 août 2016
Auteur du résumé : Dalila Meddahi, Ing. jr	Date : 14 novembre 2019

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences de l'annexe VII du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

MARIE JOSÉE LAMOTHE

Nom de l'expert (en lettres moulées)

115

Numéro d'identification
de l'expert


Signature de l'expert

4-12-2019
Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation.



Contreccœur, le 14 novembre 2019

Résumé
(Article 31.58 de la loi modifiant la LQE)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANALYSE ET DE L'EXPERTISE
DE MONTRÉAL, LAVAL, LANAUDIÈRE ET LAURENTIDES
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Objet : Résumé – Rapports Groupe C. Laganière (1995) Inc.
«Évaluation environnementale de site –Phase I » // février 2016// Ref. AMS11465P1
«Phase II- Environmental Site Assessment (ESA)» // juin 2016// Ref. AMS11465P2
«Phase III- Environmental Site Assessment (ESA)» // août 2016// Ref. AMS11465P3

Site : 11465, rue Sherbrooke Est, Montréal Est, QC.

À qui de droit,

La propriété située au 11465, rue Sherbrooke Est à Montréal Est, Québec a fait l'objet de plusieurs études à caractère environnemental par le Groupe C. Laganière Inc entre février et août 2016. Il s'agit d'évaluations environnementales de site de types phase I, II et III produites pour l'ancien propriétaire. Ces études ont identifié six zones contaminées par les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀, les hydrocarbures aromatiques pétroliers (HAP) et les métaux en concentrations qui dépassent les valeurs réglementaires pour un usage commercial/industriel (supérieures à l'annexe II du RPRT).

En septembre 2019 et suivant l'acquisition de ladite propriété par la compagnie Valoritech environnement Inc., les services de Northex Environnement Inc. ont été retenus par l'entremise de son directeur général monsieur Julien Michaud pour procéder à une réhabilitation environnementale du terrain à des endroits précis sur ladite propriété.

Afin de se conformer à certaines exigences du Ministère de l'Environnement, la compagnie Valoritech environnement Inc. a mandaté en novembre 2019, Northex Environnement Inc. pour effectuer un résumé des études environnementales antérieures à la réhabilitation environnementale réalisée récemment par Northex Environnement Inc. sur ladite propriété.

Le présent résumé consiste à enregistrer au bureau de publicité des droits un avis de contamination conformément à l'article 31.58 de la LQE. Ce résumé est accompagné d'un formulaire d'attestation de l'étude d'évaluation environnementale attestée par un expert visé à l'article 31.65.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ À L'ÉTUDE

Le site visé est situé au 11465, rue Sherbrooke Est, Montréal Est, QC. Le site est bordé par la rue Sherbrooke Est.

Aucune activité n'est présentement en cours sur la propriété à l'étude. Ce site comporte un bâtiment commercial vide, à un étage, sans sous-sol et construit vers l'année 1959.

La propriété est située dans un secteur zoné commercial et industriel. Elle est désignée par les lots 1 252 178 et 1 252 223 du Cadastre du Québec.

RESUME DU RAPPORT ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I / GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC. // FEVRIER 2016 // AMS11465P1

Le Groupe Langagière Inc. a été mandaté par monsieur Harlan Tessier, représentant de la compagnie 2737019 Canada Inc. et propriétaire du site, pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site-Phase I sur la propriété sise au 11465, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, QC.

Lors de cette étude, plusieurs éléments à risque de contamination ont été relevés et qui ont été identifiés par des zones.

La conclusion de cette étude a recommandé d'effectuer une évaluation environnementale de site – Phase II dans le but de vérifier la qualité environnementale des sols dans les zones identifiées comme zone à risque de contamination. Ces éléments sont cités comme suit :

- Zone 1 : ancien réservoir souterrain de mazout à l'extérieur au nord-est ou au nord-ouest du bâtiment;
- Zone 2 : anciens réservoirs hors-sol de mazout à l'intérieur au nord-est du bâtiment;
- Zone 3 : ancien système de chauffage au mazout au nord-ouest de la section sud du bâtiment;
- Zone 4 : Secteur du déversement d'huile #2 à l'est du bâtiment en 1993 (réhabilité en 1993);
- Zone 5 : Secteur où une contamination de plus de 9000 ppm d'huile et graisse a été mesurée dans les sols à l'est du bâtiment suite au déversement en 1993;
- Zone 6 : Secteur de la tranchée 9 contaminée en 1991 au nord du bâtiment;
- Zone 7 : Présence passée d'un possible ancien réservoir au nord-est du site;
- Zone 8 : Présence passée d'un fossé où se serait accumulé du bitume suite à un déversement chez le voisin ouest et qui aurait été remblayé par du ballast;
- Zone 9 : Activité de fabrication et bitume et d'asphalte, ainsi que présence de réservoirs à proximité du site à l'étude chez les voisins ouest et nord.

RESUME DU RAPPORT ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE II / GROUPE C. LAGANIÈRE (1995) INC. // JUIN 2016 // AMS11465P2 (VERSION ANGLAISE)

Afin d'honorer les recommandations de la phase I, le Groupe Langagière Inc. a été mandaté à nouveau par monsieur Harlan Tessier, représentant de la compagnie 2737019 Canada Inc. et propriétaire du site,

pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site, phase II sur la propriété sise au 11465, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, QC. Cette étude a été réalisée pour vérifier la qualité environnementale des sols dans les zones à risques identifiées lors de l'évaluation environnementale de site- Phase I réalisée en février 2016.

Les principaux points du rapport sont résumés comme suit :

- En mai 2016, douze (12) forages ont été réalisés :
 - ✓ Trois (3) forages à l'intérieur du bâtiment (BH-1 à BH-3) ont été forés avec une machine manuelle. Ces derniers ont atteint une profondeur de 1.80 m sous la dalle en béton en raison d'un refus;
 - ✓ Neuf (9) forages à l'extérieur du bâtiment (BH-4 à BH-12) ont été réalisés à l'aide d'une Géoprobe. Ces derniers ont atteint une profondeur de 2.10 m sous le niveau du sol en raison d'un refus.
- La propriété est située dans une zone commerciale/industrielle, par conséquent, les sols de cette propriété ne doivent pas présenter des niveaux de contamination supérieurs au critère C;
- Vingt (20) échantillons incluant deux (2) duplicatas ont été sélectionnés aux fins d'analyse par un laboratoire agréé par le MDDELCC¹. Les paramètres d'analyses sont : les hydrocarbures pétroliers (C10-C50), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques volatils (COV) et les métaux lourds;
- Les résultats des analyses chimiques des échantillons prélevés au droit des forages BH-1, BH-2, BH-4, BH-9, BH-11 et BH-12 ont montré des concentrations inférieures au critère C du MDDELCC pour les paramètres HAP, C10-C50 et les métaux lourds ;
- Les résultats des analyses chimiques des échantillons prélevés au droit des forages BH-3 (section nord-est à l'intérieur du bâtiment), BH-5 (au nord du bâtiment), BH-6 (coin nord-ouest du site), BH-8 (coin nord-est du site) et BH-10 (au nord du bâtiment) ont montré des concentrations supérieures au critère C du MDDELCC pour les paramètres HAP, C10-C50 et les métaux lourds (Cu). De plus, le résultat de la concentration du paramètre C₁₀-C₅₀ pour l'échantillon prélevé au droit du forage BH-6 dépasse la valeur limite de l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC).

Sur la base de ces résultats analytiques, la conclusion de ce rapport recommandait fortement de réaliser une évaluation environnementale de site – Phase III afin d'obtenir des informations supplémentaires sur les sources de contamination, la nature, l'étendue et la profondeur, etc... pour concevoir la meilleure réhabilitation environnementale.

¹ MDDELCC actuellement appelé MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

NORTHEX ENVIRONNEMENT INC. Résumé des rapports antérieurs – Groupe C. Laganière Inc.

ÉES- Phases I, II et III

Propriété au 11465, rue Sherbrooke Est, Montréal Est, QC

*RÉSUMÉ DU RAPPORT ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE III // GROUPE C.
LAGANIERE (1995) INC. // AOUT 2016 // AMS11465P3 (VERSION ANGLAISE)*

Cette étude exhaustive (Phase III) a été réalisée suite à la forte recommandation lors de la phase II. Cette étude avait pour but de déterminer l'étendue des sols contaminés identifiés à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Le Groupe Langagière Inc. a été mandaté par monsieur Harlan Tessler, représentant de la compagnie 2737019 Canada Inc. et propriétaire du site, pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site, phase III sur la propriété sise au 11465, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, QC.

Cette étude comprenait les principaux points suivants :

- En juillet 2016, les travaux suivants ont été réalisés :
 - ✓ Cinq (5) forages à l'intérieur du bâtiment ont été forés avec une machine manuelle. Quatre (4) des cinq (5) forages ont été effectués à côté du forage BH-3 contaminé en C10 C50 et le cinquième à proximité de la parcelle voisine. Ces forages ont atteint une profondeur de 1.70 m sous la dalle en béton en raison d'un refus;
 - ✓ Onze (11) tranchées exploratoires à l'extérieur du bâtiment ont été réalisées à l'aide d'une mini excavatrice. Ces tranchées ont été effectuées à proximité des forages BH-5, BH-6, BH-8 et BH-10 (forages réalisés en Juin 2016-Phase II), initialement contaminés en HAP, C10 C50 et métaux lourds. Les tranchées ont atteint une profondeur de 2.10 m sous le niveau du sol en raison du rock.
- Vingt et un (21) échantillons de sols incluant trois (3) duplicatas ont été sélectionnés aux fins d'analyse par un laboratoire agréé par le MDDELCC. Les paramètres d'analyses sont : les hydrocarbures pétroliers (C10-C50), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les métaux lourds;
- Aucune vérification des eaux souterraines n'a été effectuée dans le cadre de ces travaux. Cependant, il a été constaté une infiltration des eaux souterraines dans la plupart des tranchées, juste en contact du rock entre 1 et 2 mètres de profondeur.
- Certains échantillons ont montré des concentrations supérieures au critère C du MDDELCC. De plus une couche de bitume de 5 à 15 cm d'épaisseur a été observée au droit de certains sondages où un déversement s'est produit par le passé. Les échantillons de sol prélevés plus profondément sous la couche de bitume n'ont montré aucune contamination, ce qui indique que cette couche n'a pas permis la lixiviation ou la migration des contaminants ;
- Les résultats des analyses des forages et tranchées sont les suivants :
 - ✓ TP-26 : le niveau d'eau a été observé à 1,2 m de profondeur au niveau du roc. Les analyses de sol ont montré une contamination en hydrocarbures C10-C50 à environ 1,8 m de profondeur avec des concentrations caractéristiques du critère B-C du MDDELCC;

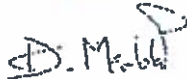
- ✓ BH-3: le niveau d'eau a été observé à 60 cm de profondeur. Les analyses de sol ont montré une contamination en hydrocarbures C₁₀-C₅₀ à environ 1 m de profondeur avec des concentrations dépassant le critère C du MDDELCC;
 - ✓ BH-4 : le niveau d'eau a été observé à 50 cm de profondeur. Les analyses de sol ont montré une contamination en hydrocarbures C₁₀-C₅₀ à environ 1,5 m de profondeur avec des concentrations caractéristiques du critère B-C du MDDELCC;
 - ✓ BH-5 : le niveau d'eau a été observé à 50 cm de profondeur. Les analyses de sol ont montré une contamination en hydrocarbures C₁₀-C₅₀ à environ 1,5 m de profondeur avec des concentrations caractéristiques du critère B-C du MDDELCC ainsi qu'une contamination en HAP en concentration supérieure au critère C;
 - ✓ BH-6 : le niveau d'eau a été observé à 55 cm de profondeur. Les analyses de sol ont montré une contamination en HAP à environ 1,2 m de profondeur avec des concentrations caractéristiques du critère B-C du MDDELCC ainsi qu'une contamination en hydrocarbures C₁₀-C₅₀ en concentration supérieure aux limites de l'annexe 1 du RESC;
 - ✓ BH-15 : le niveau d'eau a été observé à 60 cm de profondeur. Les analyses de sol ont montré une contamination en hydrocarbures C₁₀-C₅₀ à environ 1,4 m de profondeur avec des concentrations caractéristiques du critère B-C du MDDELCC;
 - ✓ BH-17 : le niveau d'eau a été observé à 60 cm de profondeur. Les analyses de sol ont montré une contamination en hydrocarbures C₁₀-C₅₀ à environ 90 cm de profondeur avec des concentrations caractéristiques du critère B-C du MDDELCC;
 - ✓ TP-18 : le niveau d'eau n'est pas renseigné dans le log de forage, mais devrait se situer à environ 50 cm de profondeur. Les analyses de sol ont mis en évidence une contamination en hydrocarbures C₁₀-C₅₀ et en HAP à environ 1,3 m de profondeur avec des concentrations supérieures aux limites de l'annexe 1 du RESC;
 - ✓ TP-21 : le niveau d'eau a été observé à 50 cm de profondeur. Les analyses de sol ont montré une contamination en hydrocarbures C₁₀-C₅₀ et en HAP à environ 1,5 m de profondeur avec des concentrations caractéristiques du critère B-C du MDDELCC.
- L'étendue de la contamination identifiée a été estimée à 130.2 m² (93.9 m² > au critère C et 36.3 m² > à l'annexe I RESC). Ces sols sont présents à une profondeur allant de la surface à 1.98 m et correspondent à un volume estimé à 90.5 m³ (72.3 m³ > au critère C et 18.2 m³ > à l'annexe I RESC) ce qui représente une masse totale de 181 tm. La couche de bitume représente une surface de 218 m² dans les zones sondées.

La conclusion de ce rapport mentionne que sur la base des résultats analytiques des Évaluations environnementales de site- Phases II et III, il est recommandé de procéder à une réhabilitation environnementale des sols dans au droit des forages et tranchées exploratoires contaminés, afin de respecter les valeurs limites et les réglementations en vigueur pour l'utilisation de la propriété à l'étude.

De plus, lors de la réhabilitation pour la zone touchée par la couche de bitume, il est recommandé de disposer cette couche hors du site conformément à la réglementation en vigueur. »

Une série d'annexes et de références (Plans, photo, certificats d'analyses, etc..) sont insérées à la fin de chaque rapport.

Résumé préparé par :



Dalila Meddahi, ing. jr
Chargée de projets département – Environnement.


C. Laganière